



Publié le : 06/03/2026

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 26 février 2026

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 19 février, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h40

Etaient présents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX (à compter de la question n°5), **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS, **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°5), Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n°5), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n°5), Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n°5), M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER (à compter de la question n°15), M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER (à compter de la question n°5), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à compter de la question n°5), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°12 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n°5), M. Yannick POUJET (à compter de la question n°2), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n°5), Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°5), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay :** M. Gilles ORY, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO, **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU, **Chaleze :** M. René BLAISIN, **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champagney :** M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc :** M. Martial DEVAUX, **Chaucenne :** M. Alain ROSET, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER (à compter de la question n°5), **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD, **Devecey :** M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN, **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **Geneuille :** M. Patrick OUDOT, **Gennes :** M. Jean SIMONDON, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND, **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE (à compter de la question n°5), **Mazerolles-Le-Salin :** M. Daniel PARIS, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD, **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA (à compter de la question n°5), **Nancray :** M. Vincent FIETIER, **Novillars :** M. Lionel PHILIPPE, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT (à compter de la question n°5), **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN (à compter de la question n°5), **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN (à compter de la question n°5), **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD, **Torpes :** M. Denis JACQUIN, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY, **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI, **Vorges-Les-Pins :** M. Sébastien GIRARDET

Etaient absents : **Besançon :** M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Marie ETEVENARD, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Jean-Hugues ROUX, **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Braillans :** M. Alain BLESSEMALLE, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD, **François :** M. Emile BOURGEOIS, **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK, **Larnod :** M. Hugues TRUDET, **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN, **Mamirolle :** M. Cédric LINDECKER, **Merey-Vieille :** M. Philippe PERNOT, **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques

KRIEGER, **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD, **Vieilley** : M. Franck RACLOT, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : Mme Françoise PRESSE

Procurations de vote : **Besançon** : M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Anne BENEDETTO à Mme Aline CHASSAGNE (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Kevin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET (jusqu'à la question n°14 incluse), Mme Marie ETEVENARD à Mme Françoise PRESSE, Mme Nadia GARNIER à M. Anthony POULIN, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à M. François BOUSSO (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Myriam LEMERCIER à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°13), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Laurence MULOT à Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Juliette SORLIN à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Annaïck CHAUVET à M. Aurélien LAROPPE, **François** : M. Emile BOURGEOIS à M. Daniel PARIS, **La Vèze** : M. Jean-Pierre JANNIN à M. Jean-Michel CAYUELA, **Larnod** : M. Hugues TRUDET à M. Philippe SIMONIN, **Noironte** : M. Philippe GUILLAUME à M. Florent BAILLY, **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY à Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Roche-Lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER à M. Pascal DERIOT, **Roset-Fluans** : M. Jacques ADRIANSEN à Mme Anne OLSZAK (jusqu'à la question n°4 incluse), **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN à Mme Catherine BARTHELET (jusqu'à la question n°4 incluse), **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD

Délibération n°2026/2026.00076

Rapport n°15 - Présentation de la démarche d'élaboration du Plan Piéton de Grand Besançon Métropole

Présentation de la démarche d'élaboration du Plan Piéton de Grand Besançon Métropole

Rapporteur : Mme Marie ZEHAFF, Vice-Présidente

	Date	Avis
Commission n°5	27/01/2026	Favorable
Bureau	12/02/2026	Favorable

Inscription budgétaire
<i>Sans incidence budgétaire</i>

Résumé :

Le plan de Mobilité de Grand Besançon Métropole, approuvé en 2025, cadre les grands enjeux en matière de déplacements sur son territoire. Il a notamment pour objectif de développer les mobilités actives (marche et vélo) et il recommande de mettre en œuvre un plan piéton, à l'instar de grandes villes en France.

Un plan piéton est un document qui propose une stratégie pour faciliter et encourager la pratique de la marche. Celui de Grand Besançon Métropole a été construit via une étude menée par un cabinet expert dans la mobilité pendant toute l'année 2025.

Il présente des principes d'aménagement pour redonner aux piétons une meilleure place dans l'espace public, à Besançon et les communes autour. Il propose la création d'un « réseau piéton magistral » : un ensemble d'itinéraires continus et favorables à la marche via des aménagements qualitatifs existants ou à améliorer, à l'image du schéma directeur cyclable. Enfin, il suggère quelques mesures d'accompagnement pour sensibiliser les habitants et faciliter la pratique de la marche.

La présente délibération a pour objet l'approbation de la démarche d'élaboration du plan piéton de GBM.

I. Rappel du contexte

La marche représente 32% des déplacements dans Grand Besançon Métropole (EMD 2018), un taux plutôt élevé en comparaison avec des agglomérations similaires. Mais ce mode de déplacement n'est encadré par aucun schéma directeur.

Quelques actions ont déjà été mises en place pour favoriser la marche à pied, mode bénéfique tant pour la santé des usagers que pour l'environnement, mais rarement de manière coordonnée à l'échelle de GBM et sans stratégie de long terme clairement identifiée.

Pour pallier ce manque et répondre aux enjeux du plan de mobilité voté en 2025, la première étape d'un plan piéton a été élaborée pour l'ensemble du territoire de Grand Besançon Métropole.

II. Objet de la délibération

Le Plan Piéton de Grand Besançon Métropole vise à améliorer la marchabilité du territoire. Il désigne de manière plus globale l'ensemble des actions projetées en faveur de la mobilité piétonne.

L'objet de cette délibération est de présenter le diagnostic et les grandes orientations proposées par l'étude initiée début 2025 et réalisée par un bureau d'étude spécialisé dans le domaine de la mobilité. Cette étude constitue la première étape du projet de remettre la marche au cœur des politiques de mobilité.

III. Une étude en trois phase

• **Phase 1 : diagnostic et premiers enjeux**

La première phase de l'étude croise plusieurs approches pour aboutir à une première vision de la marche sur le territoire : des analyses spatiales et techniques, couplées à plusieurs démarches participatives pour mieux comprendre le ressenti des grands bisontins :

- Les cartes de potentiel et d'intensité piétonne actuelle font logiquement ressortir le centre de Besançon mais également les Chaprais, Planoise et Palente. Certains centre-bourg ressortent aussi, comme Saône, Saint-Vit ou Pouilley les Vignes. Du point de vue de l'infrastructure, le centre-ville de Besançon présente une bonne marchabilité, tandis que d'autres quartiers souffrent de discontinuités, d'un manque de lisibilité des cheminements et d'un déficit d'activités favorisant la présence piétonne.
- La forte participation des habitants aux différentes consultations (+ de 3000 contributions à la carte participative et à l'enquête, plus de 100 personnes aux balades urbaines) démontre, au-delà de l'aspect universel de la marche, un grand intérêt pour le sujet.
- La cartographie participative permettait aux usagers de positionner sur une carte des points qui posaient des difficultés pour la marche ou au contraire, qui étaient particulièrement agréables. Les participations se concentrent sur Besançon, le cœur de ville et les axes structurants. Les principaux freins relevés portent sur l'insécurité des traversées, la circulation automobile, l'état des trottoirs, le manque d'éclairage, les conflits piétons-cyclistes et une ambiance urbaine jugée peu attractive. Les **points positifs** sont majoritairement situés au niveau des parcs, des rives du Doubs et des **secteurs récemment requalifiés**.
- L'enquête fait ressortir un usage déjà important de la marche, le principal frein pour une pratique plus intense étant les distances à parcourir. **Les attentes prioritaires portent sur la qualité des cheminements, la sécurisation des traversées, la réduction des nuisances et l'accès aux transports collectifs**. Les habitants ont fait eux même le lien entre la marche et les transports collectifs : les deux fonctionnant de manière complémentaire.

Ces enseignements structurent huit grands enjeux : renforcer la place de la marche, créer une trame intercommunale continue, améliorer l'accès aux pôles, cibler les publics vulnérables, lever les obstacles quotidiens, favoriser le report modal domicile-travail, apaiser les espaces de proximité et articuler le Plan Piéton avec les autres stratégies territoriales.

• **Phase 2 : un réseau piéton**

Les échanges en atelier avec des élus, associations et services techniques ont fait émerger deux besoins parallèles :

- La prise en compte des problématiques piétonnes à des échelles locales sur tout le territoire : déplacements de proximité vers les écoles, rabattement vers les transports collectifs, traversées de coupures urbaines...
- La création d'un réseau piéton magistral reliant le cœur de Besançon ou des centre-bourgs aux équipements structurants et secteurs à fort potentiel de marche. Celui-ci est nécessaire pour établir une trame continue, qui concentre l'essentiel de la demande de déplacements piétons.

Ces deux problématiques seront traitées en parallèles, via des méthodologies différentes. Le réseau magistral devra présenter un niveau de service élevé et des aménagements bien identifiés comme appartenant à ce réseau. Les traitements plus locaux se feront au fil du temps et des besoins de

requalification, via la prise en compte systématique des recommandations en faveur de la marche dans les nouveaux projets.

- **Phase 3 : Principes d'aménagement**

De grands principes d'aménagements sont proposés pour améliorer les cheminements piétons et favoriser la marche sur tout le territoire, dans une vision globale. S'il semble nécessaire de prioriser certains axes plus pertinents qui constitueront le réseau piéton magistral, des aménagements plus locaux seront également réalisés, selon les besoins recensés par la population ou les techniciens de GBM.

L'étude recense également des actions d'accompagnement qui sortent du cadre strict de la voirie, allant de l'urbanisme temporaire, à la réalisation d'animations en faveur de la marche. Elles pourront être mises en place en fonction des situations, de manière complémentaire aux aménagements.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve la démarche d'élaboration du Plan Piéton de Grand Besançon Métropole.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Françoise PRESSE
Conseillère Communautaire Déléguée

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon



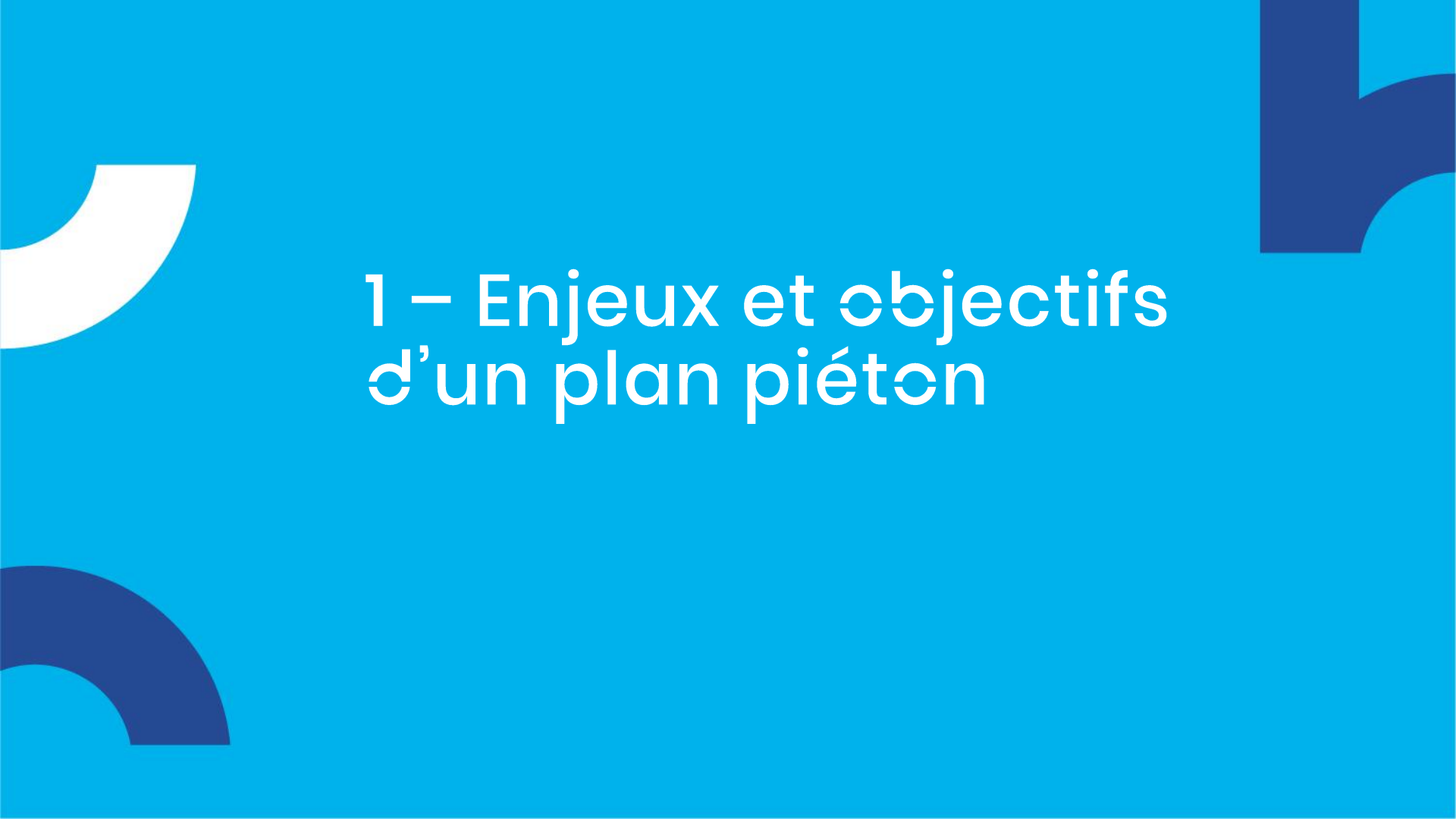
PLAN PIETON

Conseil communautaire du 26 février 2026



SOMMAIRE

- 1 – Enjeux et objectifs d'un plan piéton
 - 2 – Phase 1 : Diagnostic
 - 3 – Phase 2 : Schéma directeur
 - 4 – Phase 3 : Synthèse et recommandations
- 
- 



1 – Enjeux et objectifs d'un plan piéton

ENJEUX

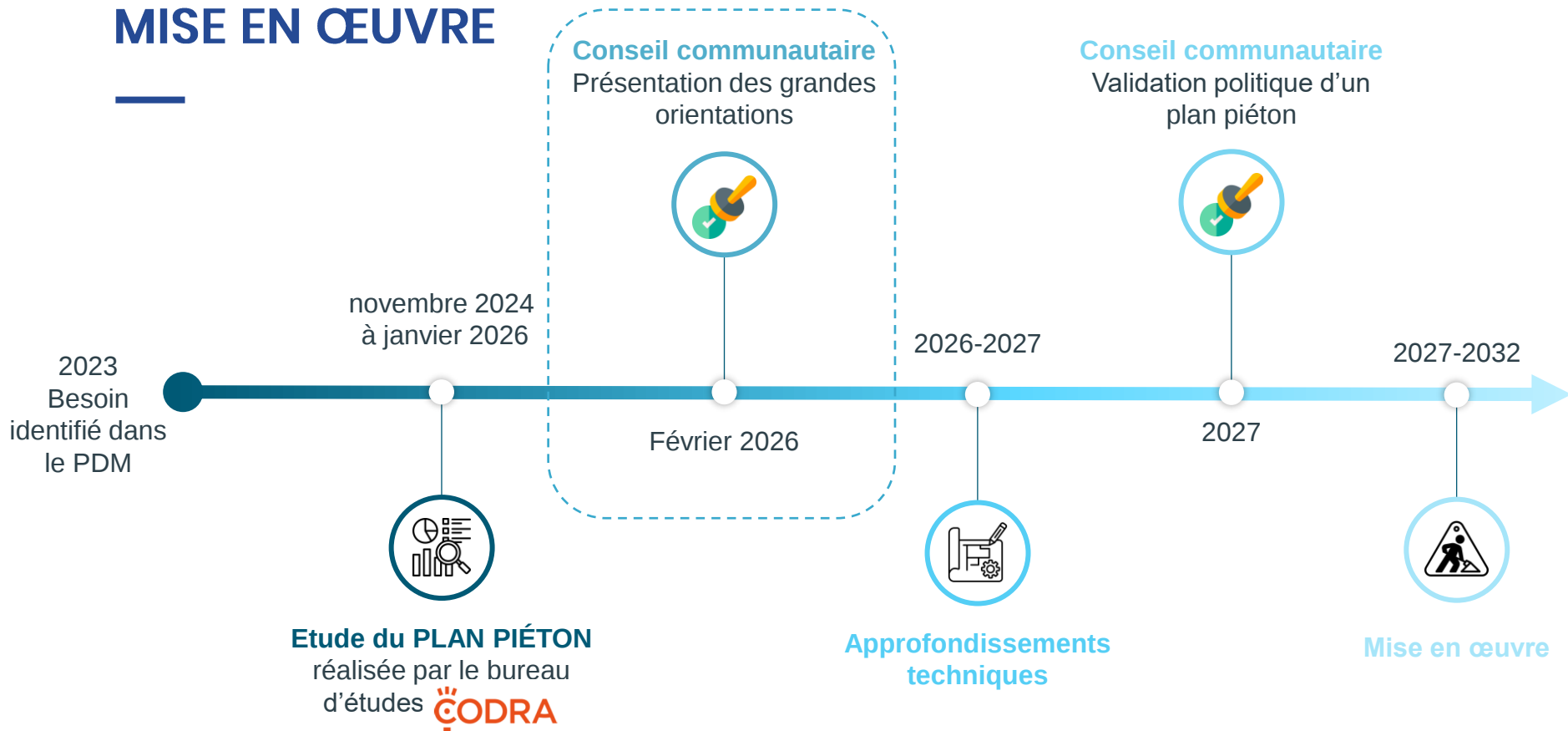
- La marche représente 32% des déplacements dans GBM (41% dans Besançon, 19% en dehors) mais aucun document n'encadre ce mode de déplacement.
- Le Plan de Mobilité (PDM) a identifié la réalisation d'un plan piéton comme une action essentielle de l'axe D « mieux partager l'espace public »
- La marche est un mode de déplacement économique, qui consomme peu d'espace, bon pour l'environnement et la santé.
- L'ADEME subventionne les démarches en faveur de la mobilité piétonne et GBM est lauréat de l'appel à projet (20 000€ pour l'étude d'un plan piéton, 17 500€ pour des réalisations)

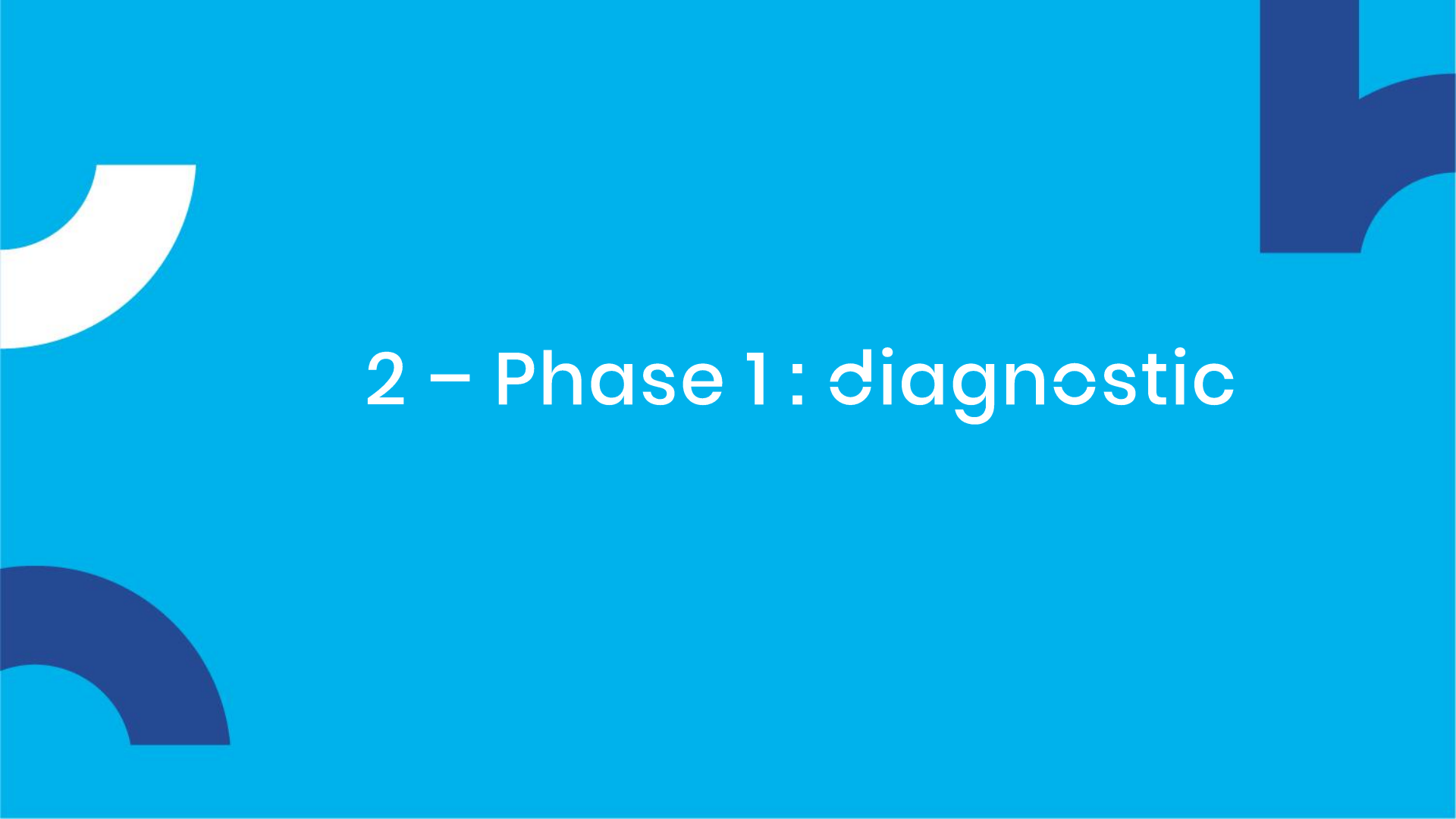
OBJECTIFS DE LA DÉMARCHE

- ✓ **Mieux comprendre les déplacements piétons dans GBM, identifier les leviers pour améliorer la pratique**
- ✓ **Apporter des solutions globales sur le territoire :**
 - Principes d'aménagement pour toutes les requalifications dans GBM
 - Création d'un réseau magistral piéton qui canalise la demande majoritaire
 - Analyse des conditions de marche autour des pôles générateurs de flux piéton
- ✓ **Illustrer les principes d'aménagement et proposer des mesures d'accompagnement**



MISE EN ŒUVRE

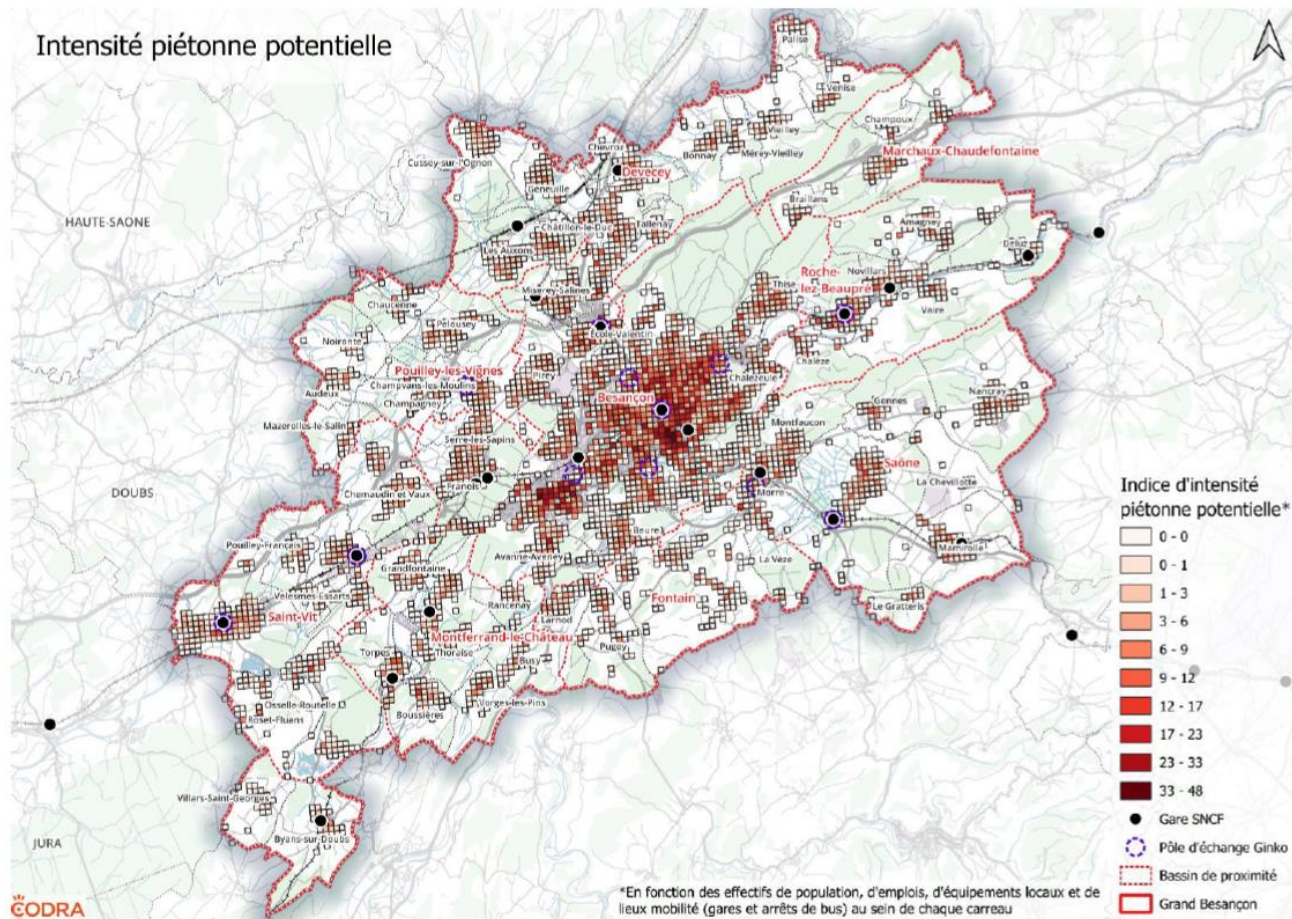




2 – Phase 1 : diagnostic

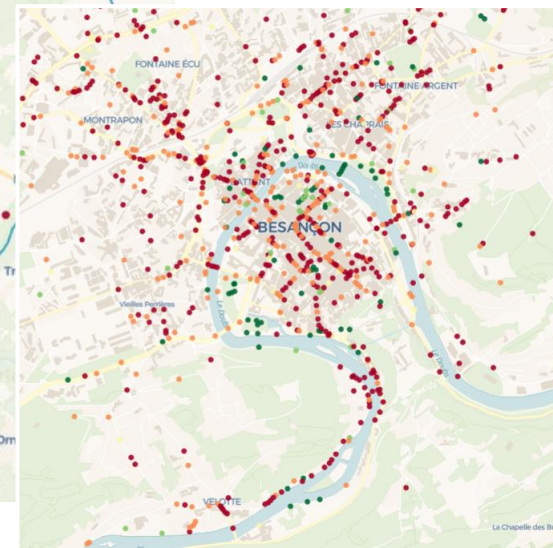
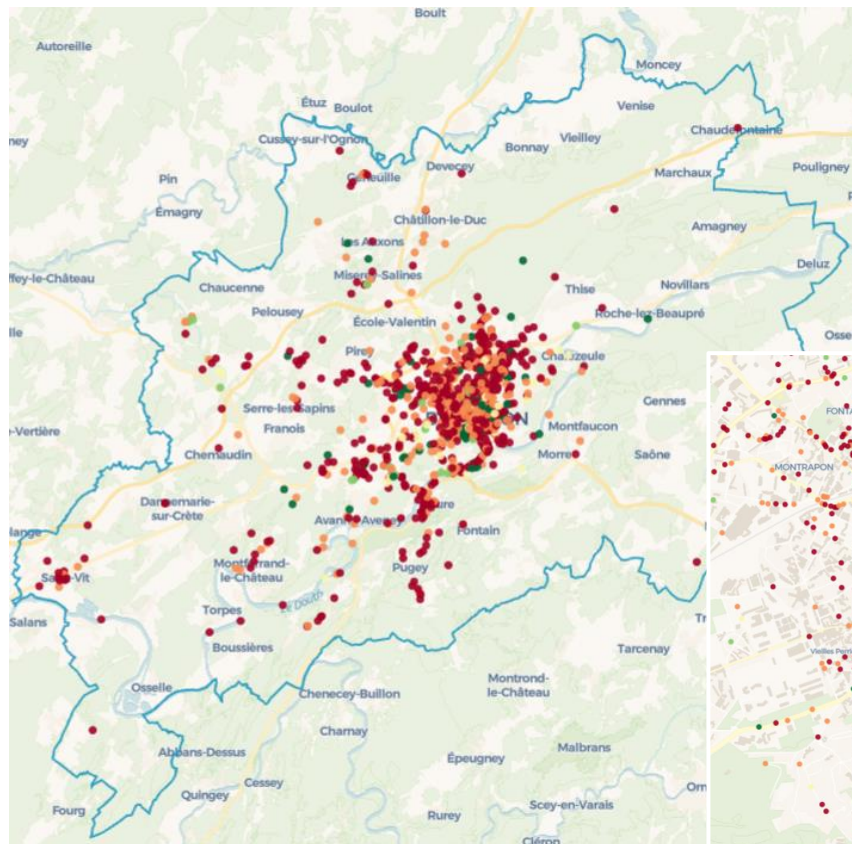
DIAGNOSTIC : LA DEMANDE POTENTIELLE

- Calcul de la demande potentielle via 4 critères :
 - Population
 - Emplois
 - Equipements (commerces, administrations...)
 - Lieux de mobilité
- Zones qui ressortent :
 - Boucle
 - Planoise
 - Chaprais / Palente
 - Quelques centres-bourgs



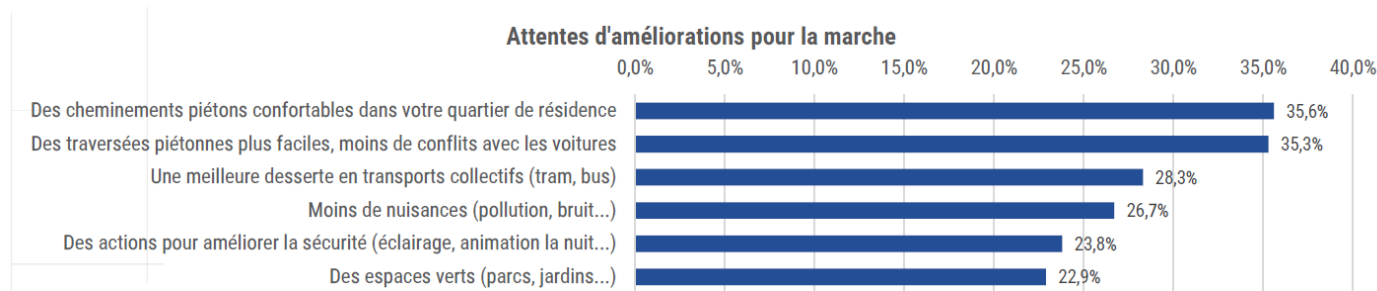
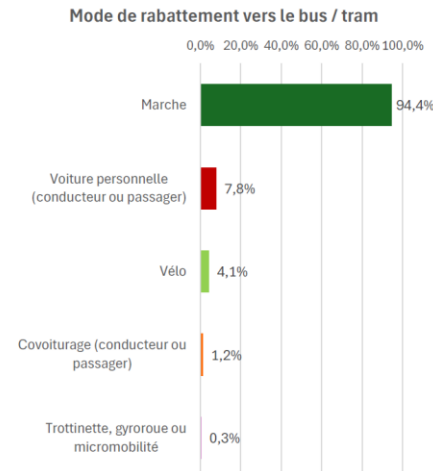
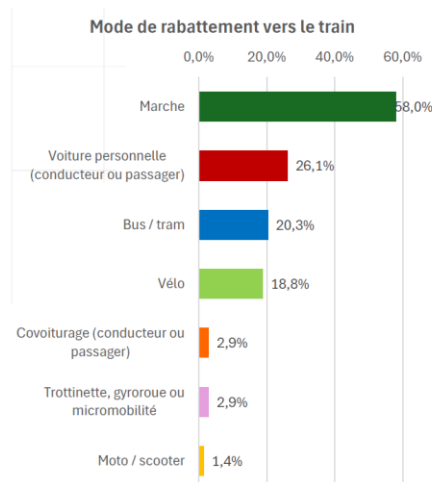
DIAGNOSTIC : CARTOGRAPHIE PARTICIPATIVE

- 1500 contributions pour faire ressortir les atouts et les points durs (90% sur la commune de Besançon)
- Points **négatifs** :
 - Le long des grands axes
 - Certaines traversées
 - Dans les zones piétonnes !
- Points **positifs** :
 - Parcs et berges du Doubs
 - Rues récemment requalifiées



DIAGNOSTIC : ENQUÊTE EN LIGNE

- 1685 réponses, Besançon légèrement surreprésentée
- La marche est le premier mode d'accès aux transports collectifs. Les mesures en faveur de la marche renforcent les TC
- Attentes des usagers (leviers d'améliorations) :



DIAGNOSTIC : BALLADES URBAINES

- **11 ballades réalisées** (8 à Besançon, 3 en dehors), plus de 100 participants au total

Objectifs :

- Comprendre le ressenti des usagers dans des conditions très différentes, notamment avec des personnes en situation de handicap
- Identifier les bonnes pratiques / aménagements réussis
- Recenser les freins

Synthèse :

- Itinéraires les plus appréciés : parcs, trajés piétons
- Les coupures urbaines ressortent très négativement
- Impact fort de la circulation et de la largeur des trottoirs
- Sensibilisation aux aménagements d'accessibilité
- Un exercice de concertation apprécié des participants



DIAGNOSTIC : ATELIER ÉLUS ET ASSOCIATIONS

- Une vingtaine de personnes, travaillant en sous groupe sur des cartes pour faire ressortir les enjeux d'un plan piéton

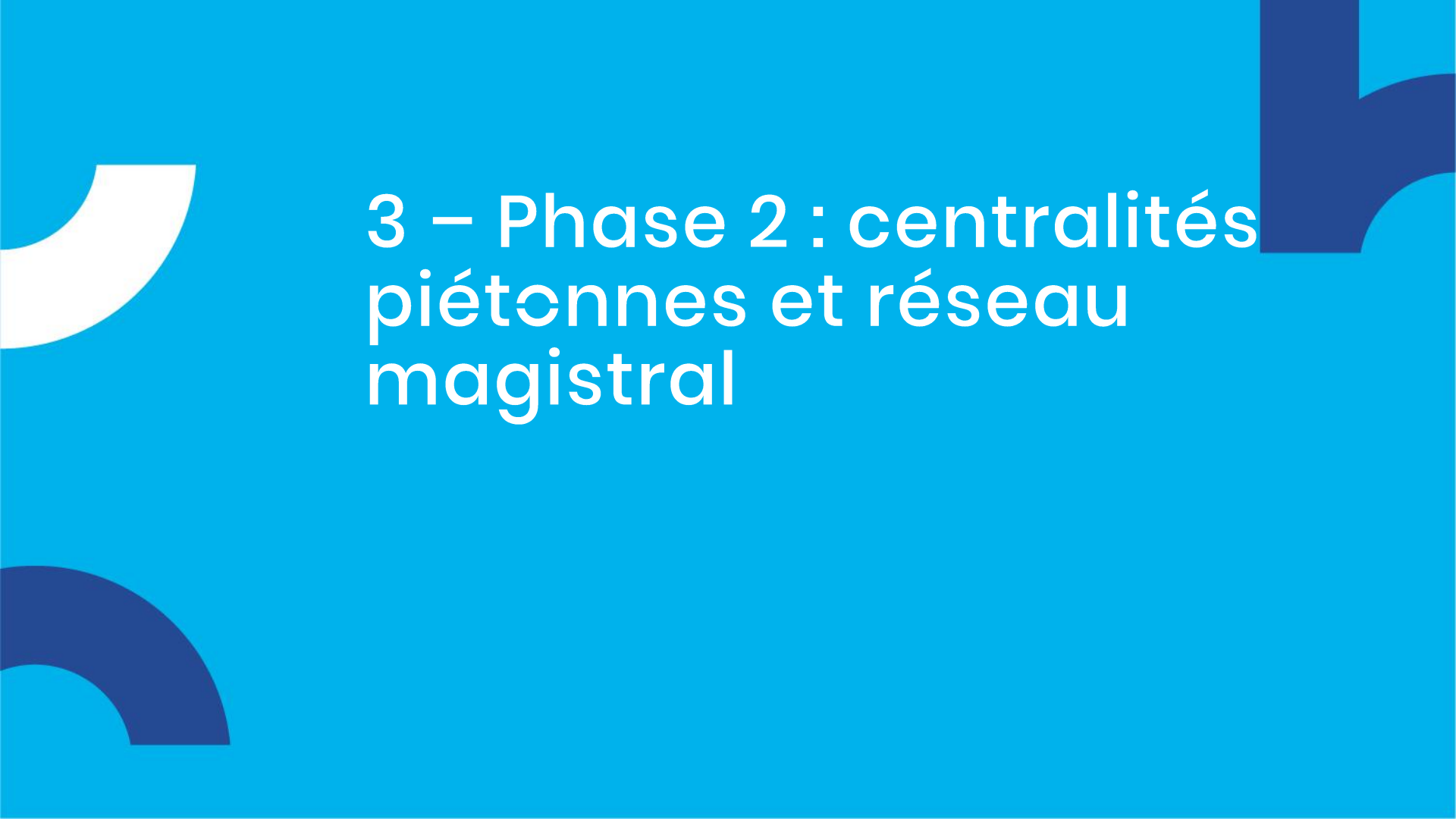
Principales attentes :

- Créer un réseau **structurant, continu et accessible**
- Besoins de chemins piétons **directs**, de valoriser les raccourcis, indiquer les **temps de parcours** à pied
- Diminuer les **conflits** piétons / cycles ou trottinettes
- Faciliter les déplacements vers les **écoles**

Initiatives à valoriser :

- Pédibus à Franois
- Rues aux écoles
- Requalifications du centre-ville, réalisées en concertation avec des membres de la commission intercommunale d'accessibilité





3 – Phase 2 : centralités piétonnes et réseau magistral

PHASE 2 : DES ORIENTATIONS ET DEUX VISIONS COMPLÉMENTAIRES POUR FACILITER LA MARCHÉ

Orientations générales

- **Intégration des principes** d'urbanisme et d'aménagements favorables à la marche
- Amélioration des conditions de marche autour des **équipements locaux** (écoles, maisons de quartier, commerces, transports...)
- Traitement des points durs et des **coupures urbaines**
- **Prise en compte des besoins du piéton dans l'ensemble des projets de requalification**

Réseau magistral piéton

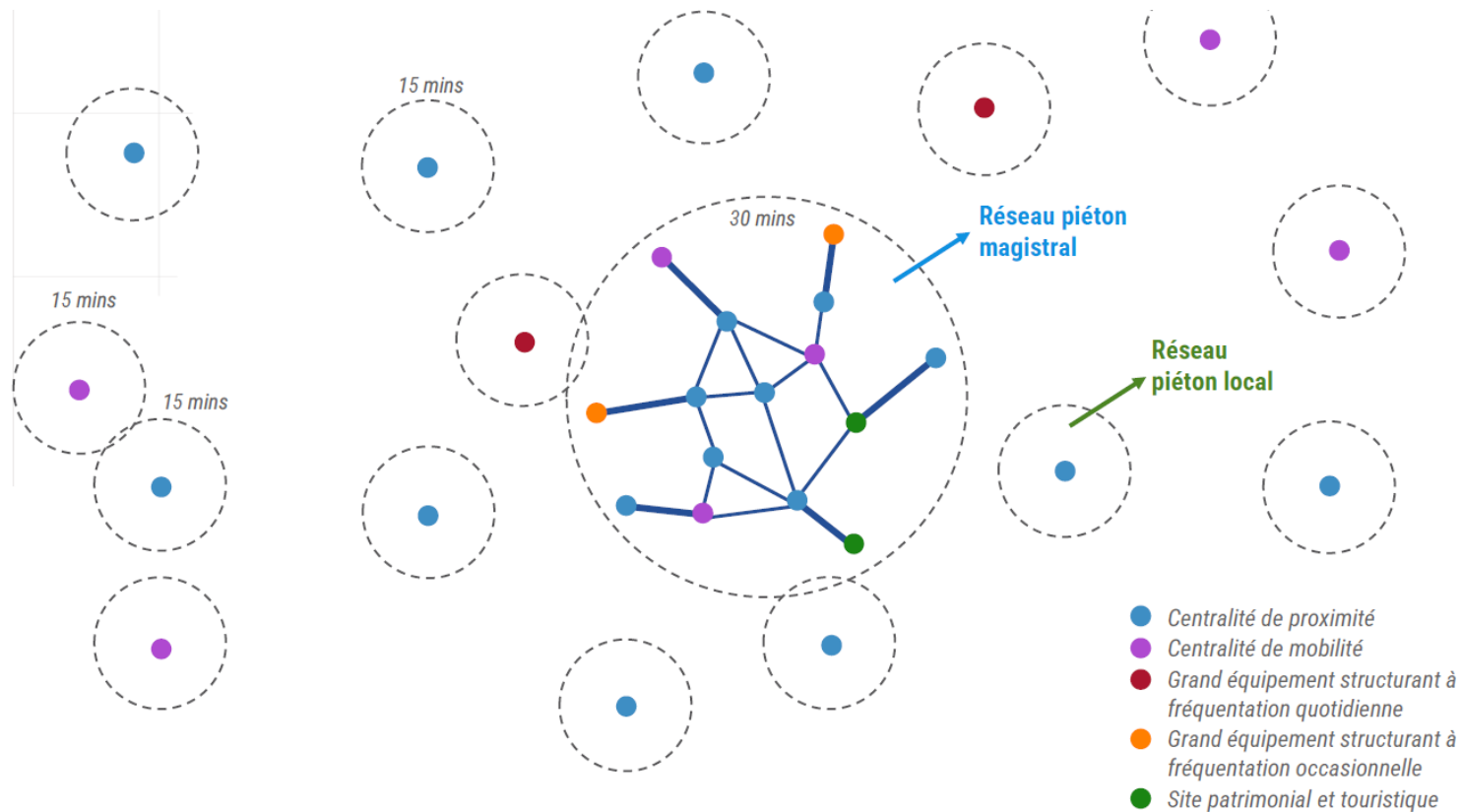
- **Réseau structurant**, continu et accessible
- Relie les principaux pôles générateurs de déplacements piétons en créant une **trame**
- Niveau de service élevé et cheminements confortables
- Tracés directs et efficaces

Archipels de réseaux locaux

- **Réseaux de proximité**, complémentaires au réseau magistral
- Structuration des liaisons piétonnes autour des centralités locales
- Accès facilité aux services de proximité et aux arrêts de transports
- Cheminements adaptés aux usages quotidiens

PHASE 2 : LES CENTRALITÉS PIÉTONNES

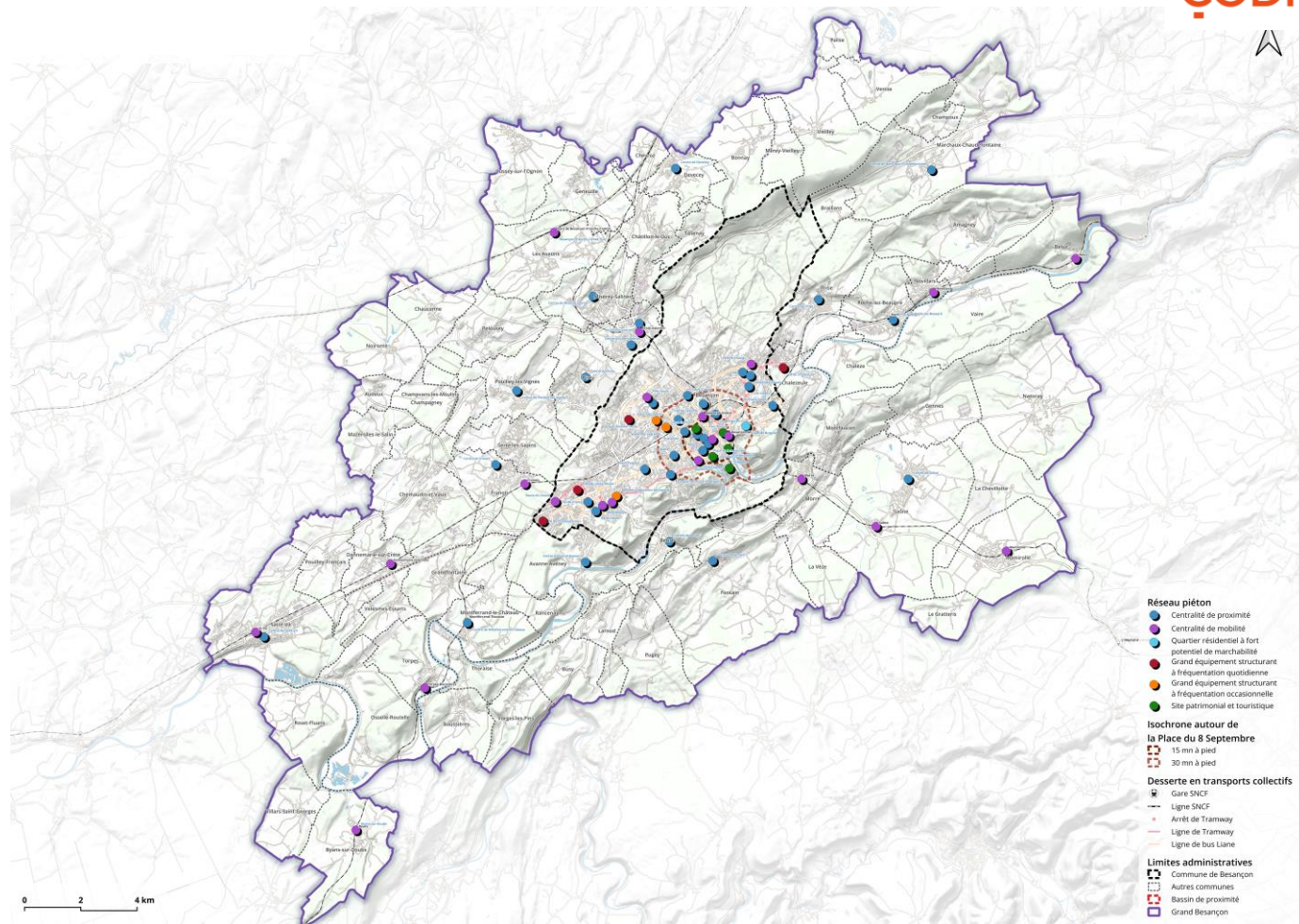
Représentation schématique du principe



PHASE 2 : LES CENTRALITÉS PIÉTONNES

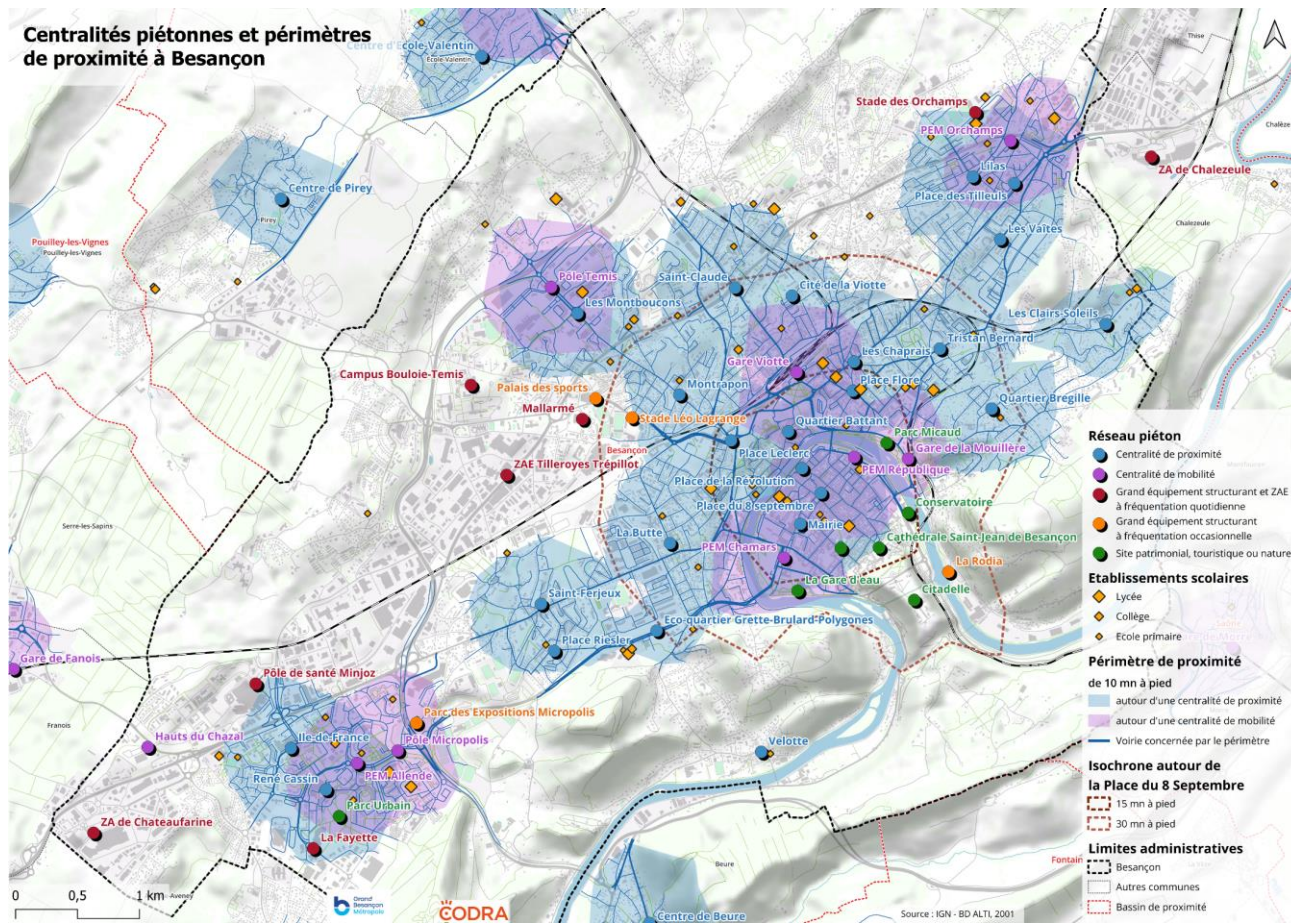
	Centralité de proximité	Centralité de mobilité	Grands équipements structurants à fréquentation quotidienne	Grands équipements à fréquentation occasionnelle	Sites patrimoniaux et touristiques
Exemples	Ecoles, administrations, équipements sociaux ou culturels, petits pôles de commerces	Pôles d'échanges, gares, terminus des lignes structurantes, parking relais	Pôle de santé Minjoz, campus de la Bouloie, piscines, zones d'activités	Palais des sports, stade Léo Lagrange, la Rodia, théâtres, Micropolis	Citadelle, belvédères des collines, parcs et promenades, berges du Doubs
Grands enjeux	Maillages piétons locaux, sécurisation des traversées	Interface avec les transports, Signalétique,	Desserte fonctionnelle, sécurisation des abords, lien avec les transports	Jalonnement et balisage piéton, affichage des temps de parcours à pied	Valorisation des parcours, qualité paysagère, confort

PHASE 2 : LES CENTRALITÉS PIÉTONNES DE GBM



PHASE 2 : LES PÉRIMÈTRES DE PROXIMITÉ

Centralités piétonnes et périmètres de proximité à Besançon





4 – Phase 3 : Synthèse et recommandations

PHASE 3 : LES 6 CRITÈRES DE MARCHABILITÉ



Qualité et continuité de l'itinéraire

- Largeurs suffisantes et régulières des trottoirs
- Cheminements dégagés et lisibles
- Revêtements homogènes, confortables et non glissants



Confort d'usage et ambiance

- Création de lieux de séjours favorisant les pauses
- Mobilier adapté, éclairage
- Confort thermique et lutte contre les ilots de chaleur



Sécurité routière et apaisement de la voirie

- Réduction des vitesses de circulation
- Rééquilibrage de l'espace public au profit des piétons
- Sécurisation des traversées



Qualité paysagère et nature en ville

- Renforcement de la trame végétale
- Plantation d'arbres d'alignement
- Désimperméabilisation



Accessibilité universelle

- Largeurs adaptées aux usages PMR
- Maîtrise des pentes, ressauts et dévers
- Repères sensoriels et visuels aux normes



Repérage et information

- Lisibilité des itinéraires piétons
- Affichage des temps de parcours
- Implantations stratégiques, hiérarchisées et cohérentes

PHASE 3 : AMÉNAGEMENTS EXEMPLAIRES



Végétalisation

Partage de
l'espace public

Circulation apaisée

Trottoir traversant



Trottoirs larges

Revêtements
qualitatifs

Station piétonne

Rampe
d'accessibilité PMR

Traitement paysager

- Piétonisations, intersections, mobilier urbain
- Concerter, travailler avec les habitants
- En lien avec des animations

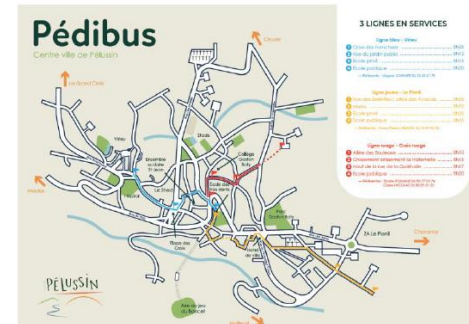
- Donner la priorité aux piétons aux abords des écoles
- Observer les pratiques, évaluer à posteriori
- Impliquer les parents et les enfants
- Poursuivre la politique menée ces dernières années



- Rendre visible dans l'espace public
- Inciter via les temps de parcours ou des itinéraires méconnus

- Définir une gouvernance et une répartition des rôles
- Co-construire avec les parents et les enfants
- Communication adaptée

- Applications qui incitent à la marche





Grand
Besançon
Métropole

Grand Besançon Métropole
Communauté urbaine

La City - 4 rue Gabriel Plançon
25043 Besançon Cedex

Tél. 03 81 87 88 89 - Fax 03 81 87 88 08
www.grandbesancon.fr